

CONCLUSIONS DE LA
CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE DES ORGANES
SPECIALISES DANS LES AFFAIRES EUROPEENNES
PARIS 16.17 NOVEMBRE 1989

Les organes spécialisés dans les affaires européennes des Parlements des Etats membres de la Communauté et les représentants du Parlement Européen se sont réunis pour la première fois à Paris, à l'initiative du Président Laurent FABIUS et conformément aux conclusions de la Conférence de Madrid du 20 mai 1989, sous la présidence de MM. Charles JOSSELIN et Jacques GENTON, Présidents des délégations de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour les Communautés européennes.

Soucieux d'associer toujours davantage les Parlements nationaux au contrôle démocratique de la construction européenne, ils ont adopté les conclusions suivantes :

1. Les organes spécialisés dans les affaires européennes décident d'améliorer leur information réciproque par l'échange systématique des textes qu'ils adoptent, la communication de tous renseignements utiles sur leurs activités et le développement de leurs relations mutuelles.

2. Dans le même esprit, ils se rencontreront, en principe chaque semestre, dans le pays qui exerce la présidence du Conseil de la Communauté pour traiter ensemble des grands thèmes de l'actualité communautaire et en décider conformément à leurs compétences respectives.